

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 1157

présenté par
Mme Chalas

à l'amendement n° 177 de M. Poulliat

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 16 BIS, insérer l'article suivant:**

I. – À l'alinéa 1, substituer à la référence :

« I »

la référence :

« II ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer à la référence :

« I bis »

la référence :

« II bis ».

III. – En conséquence, procéder à la même substitution au début de l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision.